

## Bulletin d'informations municipales

### Le Mot du Maire.

Ces dernières semaines la compostière installée au Puy la Boussette à la limite de Jugeals Nazareth a été le sujet de préoccupation des riverains plus ou moins proches du site mais aussi du Conseil Municipal.

La création de cet équipement est de la seule initiative de l'entrepreneur. Elle est soumise à déclaration et non pas à autorisation.

La lettre d'envoi du dossier de présentation par Monsieur par le Préfet de la Corrèze en date du 4 août 2004 est très explicite de ce point de vue.

Elle a été affichée plus de deux mois à la Mairie et elle reste à la disposition de toute personne qui souhaiterait la consulter.

Le Conseil Municipal a été informé le 6 septembre mais il n'y avait aucune délibération à prendre.

**Toute autre interprétation est, soit une ignorance de la réglementation en vigueur, soit une volonté de désinformation de la population ou encore une combinaison des deux.**

Dès le 30 août 2004 j'avais alerté l'entrepreneur sur deux préoccupations, d'une part, les risques d'infiltrations dans la nappe souterraine en raison de la nature calcaire du sol et d'autre part les déchets à composter utilisés sur le site en excluant les boues de station d'épuration.

J'avais également questionné sur les risques de mauvaises odeurs mais je n'ai pas repris ce point dans mon courrier.

Quelques semaines après la mise en service, les riverains ont attiré notre attention sur les mauvaises odeurs qui perturbaient gravement leur quotidien.

Dès le 11 mai 2005 j'ai adressé un courrier RAR à l'entrepreneur pour lui faire savoir qu'il devait régler très vite ce problème faute de quoi la commune n'hésiterait pas à engager toutes les mesures de droit possible.

J'ai confirmé ces propos devant les participants aux deux réunions qui ont eu lieu les 12 et 19 mai et le 20 mai le Conseil Municipal a pris deux délibérations :

- ❑ L'une pour demander à Monsieur Le Préfet de créer une commission locale d'information et de surveillance
- ❑ L'autre pour mettre en demeure l'entrepreneur d'éliminer définitivement ces nuisances faute de quoi le Conseil Municipal délibèrera à nouveau pour engager des poursuites judiciaires.

Dès le 21 mai un camion de l'Association LIMAIR était installé chez Monsieur et Madame BUGE pour effectuer des mesures de la qualité de l'air.

Sur ce dossier, comme sur d'autres, Le Conseil Municipal ne transigera en rien sur la qualité de vie des riverains qui sont les premiers concernés mais aussi de tous les Turennois.

Rien ne pourra nous détourner de cette préoccupation qui notre seul objectif.

### SOMMAIRE du Numéro 17.

- Page 2 : La page des Associations.
- Page 3 : Infos Diverses.
- Page 4-5-6 : Le Budget 2005.
- Page 7-8-9 : Le Conseil Municipal vous informe.
- Page 10 : Infos diverses suite.

Turenne Foires et Festivités.

En attendant la fête votive de ce début Juillet 2005, revenons en quelques lignes sur la Foire du 8 mai 2005. Cette édition a connu une affluence record, avec une fréquentation en augmentation, relevée grâce au comptage effectué aux entrées. Les animations renouvelées par la volonté du bureau, ont permis aux jeunes de s'exercer au quad, de jouer sur la structure gonflable, d'effectuer des tours de manège, de visiter la mini-ferme reconstituée pour l'occasion.

Le concours des chevaux qui attire beaucoup de visiteurs, s'est parfaitement déroulé. Le jury a veillé à ce que chacun soit classé à son niveau, et les organisateurs remercient les propriétaires d'animaux qui font l'effort de déplacer leurs bêtes malgré la réglementation de plus en plus dissuasive.

Le tirage au sort parmi les visiteurs, pour des coffrets gourmands a fait un plaisir immense aux lauréats. Les groupes folkloriques, ont évolué parmi une foule dense, mais attentive à tous les événements de la foire.

Le Bureau remercie tous les bénévoles pour leur engagement à ses côtés, la municipalité pour son soutien logistique et les Turennois en général pour leur compréhension.

#### L'association Turenne Gym Vitalité

le TGV vient d'achever sa 5ème saison avec 29 adhérentes. Le mois de juin étant souvent caniculaire depuis plusieurs années, le groupe préfère pratiquer la randonnée à la "fraîche" et évoquer les bons moments de cette jeune association. Le repas de fin d'année s'est déroulé le 15 juin 2005 au restaurant le Vieux Séchoir à Turenne Gare, où 19 adhérentes étaient réunies dans une ambiance féminine et joyeuse.

Il est important de signaler que le TGV, a obtenu l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Cet agrément atteste de la conformité de l'association tant dans ses statuts, que dans son fonctionnement. Elle peut prétendre à présent à des subventions d'état, FNDS, etc.

Rendez-vous est donné courant septembre le mercredi à la salle polyvalente à 19h15 avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice.

#### Subventions allouées aux Associations Turennoises.

Comité FNACA de Turenne :.....	200 euros
Association Foire de la Passion:.....	800 euros
Turenne Gym Vitalité:.....	250 euros
USAT:.....	250 euros
Les Amoureux des Jardins de la Vicomté.....	50 euros
Association les Viscomtins:.....	200 euros
Turenne Foires et Festivités:.....	500 euros
Turenne Passion:.....	350 euros

## Informations Communales Diverses

### Cinéma en Plein Air à Turenne.

Dans le cadre de la programmation culturelle de la CAB aura lieu une séance de cinéma en plein air, le samedi 9 juillet 2005 à 22h15 sur le parking de la carrière sous le château.

La CAB nous propose la projection du Film "Le Dictateur" avec Charlie Chaplin.

Venez nombreux vous divertir dans un cadre et une ambiance pittoresque et de plus la séance est gratuite.

### Bibliothèque Municipale.

La bibliothèque municipale se réorganise. Nous avons besoin de l'avis de tous les turennois concernant les jours et les heures d'ouverture ainsi que vos centres d'intérêts. Les livres sont renouvelés tous les trimestres par la bibliothèque de prêt de Tulle.

Une équipe de bénévoles vous accueillera selon les horaires suivants:

Horaires d'été: mercredi de 15h à 16h30 et à partir du 1er septembre 2005, le mercredi de 16h à 18h, ainsi que le 1er samedi de chaque mois.

Venez nombreux nous rencontrer et nous donner votre avis lors des permanences de la bibliothèque.

L'équipe des bénévoles.

### Marché d'été

Pour la 4ème fois le marché d'été redémarre, le jeudi 30 juin à partir de 17h sur la place du marchadiol. Vous retrouverez fruits, légumes, volailles et viandes rôtis, fromages, produits régionaux. Venez passez un moment agréable au coeur de notre village.

### Message de la commission cadre de vie.

La commission est en train de mener une réflexion pour modifier le concours des jardin fleuris qui commençait un peu à "tourner en rond". Les jardins photographiés, souvent les mêmes étaient magnifiques, et les récompenses largement méritées.

Mais nos étés de plus en plus chauds et les restrictions concernant l'arrosage, ne permettent plus, aux habitants ne disposant pas d'un puits de présenter un jardin correct.

Alors un projet totalement différent est à l'étude, il concernera les arbres... nous vous en dirons davantage dans notre prochain numéro.

BUDGET 2005

## LE BUDGET DE LA COMMUNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
750 408	750 408
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
463 198	463 198

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	279 596	Excédent antérieur reporté	159 129
Charges de personnel	194 300	Produits des services et du domaine	15 600
Autres charges de gestion courante	70 150	Travaux en régie	15 000
Charges financières	13 520	Impôts et taxes	354 850
Charges exceptionnelles	3 500	Dotations et participations	155 083
Dépenses imprévues	40 000	Atténuation de charges	10 000
Dotation aux amortissements	800	Produits exceptionnels	34 646
<b>VIRT A INVESTISSEMENT</b>	<b>148 542</b>	Autres produits de gestion courante	3 100
		Indemnités de sinistre	3 000
	<b>750 408</b>		<b>750 408</b>

## Budget Investissement Local Commercial

DEPENSES		RECETTES	
immobilisation corporelles terrains, bâti	3 425	Subvention FISAC	22 000
Immobilisations en cours Travaux	87 183	Subvention Conseil général Corrèze	17 750
		Emprunt	50 858
	<b>90 608</b>		<b>90 608</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Capital des emprunts	75 191	<b>VIRT DU FONCTIONNEMENT</b>	148 542
Opérations d'investissement travail	210 400	FCTVA	66 849
Immobilisations financières		Subventions	
Dépenses imprévues	6 000	(CR, CG, DDE, Fonds Européens)	90 400
		Emprunts	0
Opérations d'ordre	15 000	Amortissement	800
Restes à réaliser	123 030	Restes à réaliser	99 957
Déficit investissement reporté	33 577	Affectation	56 650
	<b>463 198</b>		<b>463 198</b>

Articulation Fonctionnement / Investissement			
FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>	601 866	<b>RECETTES</b>	750 408
<b>VIRT A INVESTISSEMENT</b>	148 542		
	<b>750 408</b>		<b>750 408</b>
			
INVESTISSEMENT			
<b>Remboursement des emprunts</b>	75 191	<b>Autofinancement</b>	148 542
<b>DEPENSES</b>	216 400	<b>RECETTES</b>	158 049
Opérations d'ordre	15 000	Opérations d'ordre	
Restes à réaliser	123 030	Restes à réaliser	99 957
Déficit investissement reporté	33 577	Affectation	56 650
	<b>463 198</b>		<b>463 198</b>

## PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire qui commence au 1er janvier et s'achève au 31 décembre. Son adoption constitue l'acte fondamental de la gestion communale : à travers lui se concrétisent les choix et les orientations qui vont permettre aux habitants, par leurs représentants que sont les élus municipaux, de gérer et développer leur commune. Le budget voté en équilibre (c'est la loi) fait l'objet d'une délibération du CM et il est publié après un vote du CM avant le 31 mars de l'année de référence.

**La composition du budget : Un budget comprend deux grandes sections :**  
**La section de fonctionnement et la section d'investissement**

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, c'est-à-dire les dépenses régulières (rémunération du personnel, charges courantes, travaux d'entretien... ) et les charges financières liées aux intérêts de la dette. Elle présente aussi les ressources définitives et régulières composées pour l'essentiel du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'État, essentiellement la DGF, ou de subventions reçues d'autres collectivités locales.

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses qui vont permettre l'équipement et la modernisation en infrastructures (bâtiments ...), l'acquisition de matériel lourd, etc ... Elle prévoit le remboursement de la part de capital des emprunts, elle présente la situation des emprunts et des subventions prévues.

### Et les impôts ?

La commune (pas plus que l'Etat), ne produit pas de la richesse : elle répartit le produit d'impôts soit levés sur la commune, soit collectés par l'Etat, la Région, le Département... puis rétrocédés par des subventions. Parmi les impôts locaux, les plus importants sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation; Le CM décide des taux, abattements et exonérations qu'il souhaite voir appliquer dans les conditions prévues par le code général des impôts. Les taux d'imposition sont à nouveau restés inchangés en 2005

### Les chiffres importants du budget 2005

La Commune connaît une situation financière très saine : elle est peu endettée, et peu fiscalisée (situation plus favorable que celle de communes similaires de la Corrèze, elles-mêmes en meilleure situation que la grande majorité des départements français).

Notre budget de fonctionnement, naturellement équilibré, s'élève à 750 408 euros ; les recettes étant en excédent sur les dépenses, nous dégageons une capacité d'autofinancement de 148 542 euros, qui nous permet d'augmenter notre capacité à développer la commune avec nos propres moyens, ou à utiliser l'effet de levier de l'emprunt. En effet, lorsque l'on dispose d'une telle capacité, on a la possibilité d'affecter celle-ci au remboursement d'un emprunt, si un projet le nécessite. Cela facilite notamment la capacité à mobiliser des subventions à un taux maximum.

Notre budget d'investissement s'élève à 463 198 euros : avec ce montant, nous remboursons nos emprunts en cours, nous réalisons des travaux, et nous pouvons envisager l'avenir. En effet, un travail d'analyse comptable, réalisé par la comptabilité publique, montre que malgré nos investissements récents, nous nous désendettions chaque année : la gestion courante de la Commune, dégageant un excédent régulier, permet cette situation. Nous pouvons donc, l'idéal étant de rester à situation d'endettement constante, celle-ci étant très raisonnable, avoir de nouveaux projets d'équipements et de modernisation. Cela est d'autant plus possible que l'examen des ratios de gestion, réalisé à partir des comptes 2004 par la Comptabilité publique, montre l'excellente santé de notre Commune.

Jacques LEVARD

## ***Le Conseil Municipal vous informe.***

### **Travaux de l'équipe technique**

L'équipe technique a terminé la première "passe" du fauchage des routes communales. Les chemins ont été désherbés à la période la plus favorable. Le bourg est fleuri, l'arrosage et l'entretien quotidien nous assurerons un fleurissement magnifique cet été.

Les agents ont préparé l'étang de Turenne pour le concours de pêche du 1er mai, à cette occasion la passerelle a été entièrement refaite. Cet été, une classe du groupe scolaire va être repeinte.

### **Rappel de la réglementation de l'emploi du feu dans la Corrèze.**

Au regard des conditions climatiques qui prévalent en Corrèze depuis quelques jours et devant la recrudescence des départs de feu, M. le Préfet de la Corrèze rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997, relatif à la réglementation de l'emploi du feu dans les bois et forêts, ainsi que dans les landes, friches et maquis qui les bordent.

Cette arrêté interdit toute incinération du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre de chaque année, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des forêts, bois, landes, friches et maquis. Seules les incinérations en tas sont permises. Des dérogations peuvent être sollicitées auprès de la DDAF. Elles sont ouvertes aux entreprises de travaux publics et forestiers et aux organisateurs de manifestations festives ( feux d'artifices).

### **Résultats du référendum sur l'adoption de la constitution.**

Inscrits: 640 - Votants: 508 - Exprimés: 491 - Nuls: 17

Vote OUI: 212 - Vote NON: 279

### **DEMOGRAPHIE du 22 mars au 30 juin 2005.**

#### **Naissances:**

Elisa **DUPLESSIS**, née à Brive le 14 avril 2005, domiciliée "Au Coucournet" à Turenne.

Laura **POUJADE**, née à Brive le 24 avril 2005, domiciliée "le Séchoir" à Turenne-gare.

#### **Mariage:**

Sandra **MAZIERES** et Christophe **BEYLIE**, le 16 avril 2005, domiciliés à Jalinas.

Marie-Hélène **DACQUIN** et Alain Pierre **MARBOT**, le 4 juin 2005, domiciliés à la Vigère de Turenne.

Marie-Rose **LAJOINIE** et Pierre **VERDIER**, le 25 juin 2005, domiciliés au Bourg de Turenne.

#### **Décès:**

Henri, Albert, Mathieu **BENOIT**, décédé le 8 avril 2005 à l'âge de 84 ans.

Jean Baptiste **COSTE**, décédé le 18 avril 2005 à Cornil (19)

## Le Conseil Municipal à votre écoute...

Un certain nombre de concitoyens nous ont alerté bien légitimement sur des nuisances apparues bien malgré nous en divers endroits de la commune.

**En ce qui concerne la compostière et en complément du "mot du maire" :**  
Voici deux extraits de délibérations prises par le Conseil Municipal.

### **Extrait de la délibération du 20 mai 2005 et ayant pour objet la compostière.**

.../...

Après avoir pris connaissances des plaintes des riverains importunés par les mauvaises odeurs,

Après avoir pris bonne note de la demande des riverains réunis les 12 et 19 mai 2005,

Après avoir entendu les responsables du site de compostage au cours d'une réunion publique le 19 mai 2005,

Après avoir pris connaissance du courrier que le maire a adressé à l'entreprise le 11 mai 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- Rappelle qu'en toutes circonstances le droit des tiers doit être protégé.
- Demande à l'entreprise de prendre, sans délai les dispositions nécessaires pour faire disparaître les odeurs.
- Rappelle qu'une prochaine réunion est fixée le 23 juin 2005 au cours de laquelle les responsables de l'entreprise doivent exposer les solutions qu'ils ont mis en oeuvre.
- Précise qu'au delà de cette date, si les odeurs persistent, le CM délibérera à nouveau pour engager toutes les voies de droit pour faire cesser définitivement cette nuisance olfactive.

### **Extrait de la délibération du 20 mai 2005 et ayant pour objet : Création d'une CLIS.**

.../...

Au cours de la réunion des riverains du 11 mai, il a été proposé de constituer une commission locale d'information et de surveillance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze la création d'une commission locale d'information et de surveillance pour cette installation.
- Souhaite que cette commission soit ouverte aux élus de la commune, aux riverains du site et aux associations de protection de l'environnement.
- Souhaite également que cette commission soit constituée aussi rapidement que possible afin qu'elle puisse se mettre au travail aussitôt après.

### **Dépôt de ferraille à Turenne Gare**

=> à la mi avril les riverains de Turenne gare adressent une lettre au Maire de Sarrazac, pour signaler un dépôt de ferraille qui a pris une ampleur inquiétante.

=> un exemplaire d'une petition des riverains est adressé aux maires de Sarrazac et Turenne.

=> l'équipe municipale a pris des clichés et a constitué un dossier.

=> un courrier est adressé le 4 mai 2005, au Préfet de la Corrèze, accompagné d'un dossier conséquent sur les antécédents de cette entreprise.

=> Un courrier a alerté la SNCF, de la dégradation de la gare, de son environnement à cause entre autre, de dépôts permanents de carcasses, de containers vomissants toutes sortes d'objets métalliques dangereux et les herbes sauvages qui prolifèrent.

=> A ce jour la ferraille a été évacuée de la parcelle et les lieux remis en état, mais pour combien de temps?

## Réunion d'Information sur la carte communale.

Le 16 juin 2005 à 20 heures le Conseil Municipal avait convié la population à la Chapelle des Capucins pour une réunion publique d'information sur l'état d'avancement de la Carte Communale. 54 personnes ont répondu présentes et ont entendu les explications des différents intervenants. Après un mot de bienvenue et une introduction sur l'intérêt de la Carte Communale par le Maire, successivement :

- \* Mlle Françoise GAGNEBE de la DDE a présenté les aspects juridiques et réglementaires,
- \* M. Bruno REDON du Bureau d'Etudes REPERAGE a présenté l'état des lieux et le diagnostic,
- \* Mme Françoise MAISON de la DIREN a présenté l'état d'avancement du classement du site de Turenne,
- \* Enfin M. Bruno REDON compte tenu de l'ensemble des dispositions précitées a présenté un avant projet de zonage délimitant les zones constructibles et les zones agricoles ou naturelles.

En fin de réunion, autour d'un verre chacun a pu s'attarder devant les cartes et prolonger la conversation avec les intervenants. Comme le Maire l'avait indiqué en fin de réunion, les cartes sont affichées en Mairie et à la disposition de chacune et de chacun d'entre vous. Plusieurs personnes sont ensuite venues les consulter, ce qui a d'ores et déjà permis de prendre en compte quelques modifications.

### Quelles sont les étapes suivantes ?

1. Envoi du diagnostic et de l'avant projet de zonage à tous les services de l'Etat et aux organismes consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, ...) qui ont deux mois pour donner leur avis.
2. Délibération du Conseil Municipal pour décider de la mise à l'enquête publique.
3. Mise à l'enquête publique pendant un mois.  
**Vraisemblablement l'enquête publique aura lieu en octobre mais vous en serez largement informé auparavant.**
4. Au terme de l'enquête publique les observations seront examinées par les différents services de l'Etat avant que le Conseil Municipal n'adresse à Monsieur Le Préfet le projet de zonage retenu.
5. Arrêté de Monsieur Le Préfet et délibération du Conseil Municipal portant sur le zonage définitif de la Carte Communale.



## INFOS DIVERSES

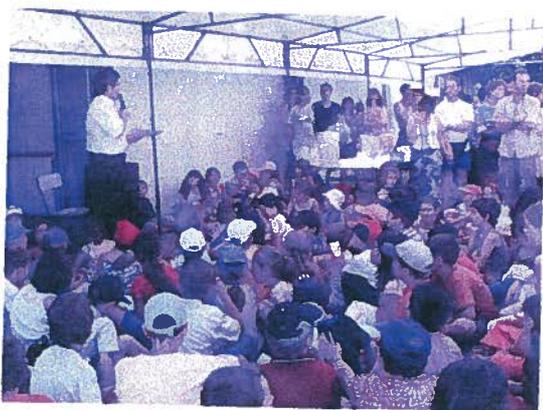
### Commission scolaire

L'année scolaire arrive à son terme, il est encore temps de tracer le bilan des différents projets de chaque classe pour cette fin d'année. Bien des activités, des sorties, mais ce qui domine c'est la "Quinzaine du Causse" en cette fin juin. Cet échange intercommunal, apporte une vraie valeur ajoutée aux traditionnelles leçons en classe. Le thème de la ferme, a orienté les cycles 3 sur des ateliers de travaux manuels, poteries, affichage mural, réalisation de tableaux en relief, et création d'un CD-rom pour l'atelier informatique, toujours sur le thème de l'agriculture. Tous ces travaux ont été exposés le 18 juin 2005, à l'école de Turenne qui accueillait cette année les autres écoles du réseau. L'équipe très dynamique du réseau du Causse autour de M. Cendra-Terressa, a permis aux parents de découvrir l'ensemble des réalisations. Sans oublier les activités nautiques proposées qui confrontent nos jeunes à de nouvelles expériences. Le verre de l'amitié clotûrait cette quinzaine.

Des voyages scolaires sont organisés pour chaque cycle. Les petits sont allés au Parc Zoologique du Reynou, et les grands au Préhisto Parc de Tursac, la municipalité participait avec la coopérative scolaire au financement complet de ces deux sorties.

Une fois nos têtes blondes définitivement en vacances, des travaux vont être réalisés durant l'été. La réfection d'une classe par les agents et le remplacement de toutes les fenêtres du 2ème étage, le marché a été remporté par l'entreprise Fontanille de Loubressac pour un montant TTC de 9563,86 Euros. Le conseil Général nous accompagnant dans le financement de ces travaux à hauteur de 25%.

Mlle Tourenc ayant passé avec succès son stage de Directrice, le Conseil Municipal s'en réjouit et lui souhaite comme à toute l'équipe de l'école, et également aux enfants de bonnes vacances.



### Remise de Médaille

Le samedi 11 juin 2005, Yves GARY s'est vu remettre la médaille de Chevalier du Mérite Agricole par Monsieur André BIZAC, suite à une proposition de Monsieur Bernard MURAT Sénateur maire de Brive. Monsieur BIZAC, vraisemblablement bien documenté, a retracé le parcours professionnel de Yves GARY, non sans mentionner son caractère marqué, que l'on retrouvait sur les terrains de rugby et certains s'en souviennent encore... Yves GARY nous a rappelé non sans émotion, qu'il est issu de ce monde agricole, à qui il doit tout, et si une distinction pouvait lui faire plaisir, c'est bien celle-ci, et il la dédie et la partage avec toute sa famille profondément attachée et enracinée à Turenne. Une remise de médaille sympathique et simple, avec la présence de Mme la sous-préfète, de Bernard Murat Sénateur Maire de Brive, de Frédéric Soulier Député, de Henri Salvant Conseiller Général qui ont partagé le verre de l'amitié offert par le récipiendaire pour cloturer cette cérémonie. Yves, le Conseil Municipal t'adresse toutes ses félicitations pour cette distinction méritée.

## Dernière minute

---

Vous voudrez bien prendre connaissance dans le courrier ci-joint de la date d'arrivée de l'ADSL dans notre commune.



france telecom

Y. Gary

Unité Intervention Client

Votre interlocuteur : D. Bordas  
Tél : 05 55 44 61 10  
Télécopie : 05 55 77 61 33  
e-mail : [dominique.bordas@francetelecom.com](mailto:dominique.bordas@francetelecom.com)

Monsieur Yves GARY  
Maire  
Mairie de Turenne  
19500 TURENNE



Limoges le 24 juin 2005

Monsieur le Maire,

La technologie ADSL permet, grâce à l'utilisation du réseau en cuivre de distribution téléphonique existant, de réduire les coûts pour les entreprises et d'offrir aux particuliers un accès permanent à l'Internet Haut Débit pour un coût forfaitaire.

Depuis mi 2003, France Telecom a engagé une politique ambitieuse d'investissement aux fins d'accélérer la couverture ADSL sur l'ensemble du territoire. La France est aujourd'hui le pays européen ayant la plus forte pénétration (21 %), ce qui représente 6,5 millions d'utilisateurs de l'accès Internet haut débit par l'ADSL.

Le plan Haut Débit pour Tous de France Telecom prévoit de poursuivre cette accélération en couvrant 100 % de ses commutateurs d'ici fin 2006.

Cette technologie ne permet néanmoins pas encore d'atteindre les clients au-delà de 4 à 5 kilomètres du central téléphonique.

La population de la Corrèze ayant accès à l'ADSL passera de 56 % fin 2003 à 76 % fin 2005 et cette progression devrait se poursuivre dans les prochains mois pour atteindre plus de 92 % fin 2006.

L'installation de l'ADSL dans nos centraux téléphoniques se fait dans l'ordre décroissant de leur importance en nombre de lignes téléphoniques.

J'ai le plaisir de vous informer que France Télécom installera l'ADSL dans le central téléphonique de votre commune mi-novembre 2005. La date précise d'ouverture vous sera confirmée par nos services qui organiseront une manifestation d'information dans votre commune lors de l'ouverture commerciale.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Hubert Barthélémy  
Directeur Régional Délégué